



REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
COMMUNE DE PETIT-LANDAU

Arrondissement de Mulhouse – Canton de Rixheim
Mairie - Maison villageoise - 3 rue Séger 68490 PETIT-LANDAU
Tél. 03.89.48.37.15 – Fax 03.89.48.49.99 – courriel : mairie@petit-landau.fr

NN

**ARRÊTÉ RELATIF AU STATIONNEMENT CHEMIN DU BLAUEN
N° 2023.009.G**

LE MAIRE DE PETIT-LANDAU

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2213-2 ;

Vu le Code de la route ;

Vu la délibération du conseil municipal de Petit-Landau du 7 décembre 2022 dénommant la voie « Chemin du Blauen » ;

Considérant que le passage des véhicules de secours dans le Chemin du Blauen doit être possible en toute circonstance pour des raisons de sécurité,

Considérant qu'il y a lieu d'organiser le stationnement des véhicules dans le Chemin du Blauen en raison des difficultés de circulation liées à la largeur de la voie,

ARRÊTE

Article 1

A compter de ce jour, le stationnement dans le chemin du Blauen est interdit des deux côtés de la voie.

Article 2

Le stationnement de véhicule contrevenant au présent arrêté sera considéré comme gênant au sens des dispositions du Code de la route.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- la Brigade de gendarmerie (COB Sausheim)
- la Brigade Verte (poste d'Eschentzwiller),

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché sur le panneau d'affichage de la Mairie et publié sur le site internet de la Commune.

Fait à Petit-Landau, 11 avril 2023

Le Maire



Carole TALLEUX



REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
COMMUNE DE PETIT-LANDAU

Arrondissement de Mulhouse – Canton de Rixheim
Mairie - Maison villageoise - 3 rue Séger 68490 PETIT-LANDAU
Tél. 03.89.48.37.15 – Fax 03.89.48.49.99 – courriel : mairie@petit-landau.fr

**ARRETÉ RELATIF AU STATIONNEMENT CHEMIN DU BLAUEM
N° 2023.009.G**

ANNEXE N°1

